

Communiqué concernant l'opération de rappel du produit « Pirimicarb 50 WG »

fenaco Protection des plantes regrette infiniment la mise en vente de Pirimicarb contaminé et veille au rappel du produit

fenaco Protection des plantes participe activement à l'opération de rappel de l'insecticide « Pirimicarb 50 WG » et a pris contact avec la totalité des acheteurs concernés. fenaco Protection des plantes regrette infiniment la mise en vente involontaire d'une charge contaminée de ce produit phytosanitaire, par ailleurs sûr et éprouvé. L'incident sera analysé dans les moindres détails avec le fournisseur et importateur suisse du « Pirimicarb 50 WG », l'entreprise SINTAGRO AG, sise à Langenthal.

Le « Pirimicarb 50 WG » est un produit phytosanitaire éprouvé et sans danger pour les abeilles, autorisé en Suisse par l'Office fédéral de l'agriculture. Il est utilisé uniquement par des professionnels pour lutter contre les pucerons. Au cours de sa production par la multinationale Sharda Cropchem Limited, une charge de « Pirimicarb 50 WG » a été contaminée par du Fipronil. Le Fipronil est une substance active interdite en Suisse et les insecticides qui en contiennent n'y sont plus vendus depuis 2014. Dès la contamination connue, l'Office fédéral de l'agriculture a lancé une opération de rappel du produit, le 20 septembre 2019. fenaco Protection des plantes, une unité d'activité de fenaco société coopérative, participe aussi activement à cette opération.

Chaque client a été informé personnellement

fenaco Protection des plantes vend le « Pirimicarb 50 WG » exclusivement à des utilisateurs professionnels. Le produit n'est pas distribué dans le commerce de détail et n'est donc pas accessible aux jardiniers amateurs et aux non-professionnels. « Grâce à notre système numérique de gestion de la clientèle, nous connaissons tous les acheteurs de « Pirimicarb 50 WG ». Nous les avons informés personnellement de l'incident et les avons immédiatement priés de nous retourner d'éventuels lots résiduels », précise Heinz Mollet, chef de la division Agro de fenaco société coopérative. « Nous regrettons infiniment cet incident et le fait que des colonies d'abeilles aient subi des dommages. En effet, la protection des abeilles nous tient à cœur car celles-ci sont des auxiliaires très utiles pour l'agriculture », affirme Heinz Mollet. En mars 2017, fenaco Protection des plantes avait commandé 1308 unités de 500 grammes de la charge contaminée de « Pirimicarb 50 WG » et les a vendues. Sur ce nombre, les acheteurs ont retourné à ce jour quelque 60 unités. L'opération de rappel se poursuit et les responsables de fenaco Protection des plantes pensent qu'elle sera terminée à la fin du mois. Ils tablent sur le retour d'une centaine d'unités au total.

L'incident sera analysé avec SINTAGRO AG

fenaco Protection des plantes se procure le « Pirimicarb 50 WG » auprès de SINTAGRO AG. Il s'agit d'une entreprise suisse de confiance, établie de longue date à Langenthal (BE). Elle est spécialisée dans le développement et le commerce de produits phytosanitaires pour l'agriculture. fenaco Protection des plantes n'entretient en revanche aucune relation commerciale directe avec le fabricant du « Pirimicarb 50 WG », l'entreprise Sharda Cropchem Limited. Lors de l'achat du « Pirimicarb 50 WG », fenaco Protection des plantes était convaincue d'acquérir auprès d'un importateur suisse un produit autorisé par l'Office fédéral de l'agriculture et dont l'origine répond aux exigences suisses. « Nous allons analyser cet incident dans les moindres détails avec notre fournisseur », déclare Heinz Mollet avant de conclure : « Pour nous, il va de soi que nos clients, les agricultrices et agriculteurs suisses, doivent pouvoir être sûr que nous ne vendions que des produits irréprochables ».

Interlocuteur pour les médias

fenaco société coopérative

Service de presse

media@fenaco.com

+41 58 434 00 35